



**HAL**  
open science

## L'analyse des politiques publiques en Afrique

Patrick Wafeu Toko

► **To cite this version:**

| Patrick Wafeu Toko. L'analyse des politiques publiques en Afrique. 2008. hal-00397756

**HAL Id: hal-00397756**

**<https://hal.science/hal-00397756>**

Submitted on 23 Jun 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**ARTICLE :**

*L'analyse des politiques publiques en Afrique noire*

Par :

Patrick WAFEU TOKO

*Année académique 2008 – 2009*

Réfléchir à la question du transfert de l'outil méthodologique et conceptuel de l'analyse des politiques publiques vers les terrains extra – occidentaux et notamment africains est une perspective de recherche relativement nouvelle qui n'en ressuscite pas moins la vieille querelle entre universalisme et culturalisme très courante dans les sciences sociales. Certains travaux<sup>1</sup> sur l'espace post – communiste ont ouvert la voie sans proposer de solution tranchée et définitive tout en soulevant des questions pertinentes liées à l'influence de la nature du régime politique sur la prise en charge des problèmes publics. Un colloque<sup>2</sup> plus récent a tenté d'interroger la banalité des terrains africains par rapport à ce qui est présenté comme des grilles d'analyse importées remettant au centre des débats la question brutale de l'existence moins des politiques publiques que de leur analyse en Afrique. En tout état de cause, les chances de transfert des outils d'analyse des politiques publiques dépendent de la nature du secteur d'intervention et de celle du problème à résoudre. Assurément, il serait imprudent postuler une application universelle de l'analyse des politiques publiques sans considérer le contexte historique nécessairement situé de l'émergence de la discipline. Toutefois, on ne peut désespérer de toute tentative, en l'état actuel de la littérature, d'exporter la méthodologie et la boîte à outils de l'analyse des politiques publiques aux espaces africains. La réflexion implique pour relever le pari comparatif de considérer la question préjudicielle de certaines contraintes théoriques et méthodologiques.

### *Première partie : les contraintes théoriques de l'importation*

L'intérêt actuel de l'analyse des politiques publiques démontré par une littérature dynamique repose sur une rupture et un rapprochement. Rupture dans la manière de réfléchir au pouvoir politique et à l'Etat qui pendant longtemps ont été appréhendés par la science politique et le droit à travers des objets d'étude classiques liés à leur nature comme la légitimité, le régime politique, la participation politique, la représentation politique ou la légalité. Rapprochement entre la tradition française de l'analyse des politiques publiques marquée par une forte culture juridique et philosophique de l'Etat et la tradition anglo – saxonne marquée par la formation des intérêts dans la mise en place de « bonnes » politiques. Aussi certains auteurs<sup>3</sup> n'ont - ils

---

<sup>1</sup> Voir entretiens avec Richard BALME, « L'analyse des politiques publiques est – elle exportable dans l'espace post – communiste ? » in *Cahiers Anatole Leroy – Beaulieu*, n°3, Les politiques publiques en Russie ( Sous la direction de Françoise DAUCE ), Paris, janvier 1999, Gilles FAVAREL – GARRIGUES, « La portée des outils d'analyse des politiques publiques. Le cas de la Russie », pp 93 – 112, in *RIPC*, Vol 7, N°1, 2000 et Olivier VERDEIL, « La Russie post – soviétique et les politiques publiques : le cas de la politique ferroviaire », PP 27-40, in *RIPC*, Vol 7, N°1, 2000.

<sup>2</sup> Centre d'Etudes d'Afrique Noire / Institut d'Etudes Politiques et la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, « L'Afrique des politiques publiques : banalité des terrains ou illusions méthodologiques », Colloque organisé les 3 et 4 mars 2006 à Bordeaux.

<sup>3</sup> Comme Patrice DURAN.

pas hésité à proposer, suivant une approche associant la *légitimité* des acteurs à agir à leur *capacité* à prendre en charge les problèmes publics, une définition complète du pouvoir dans laquelle gouverner n'est plus seulement exercer la *puissance publique* à travers la distribution de l'*autorité*, mais aussi co – gérer le *service public* ou les problèmes publics à partir de la réalité du *pouvoir*. En fait, la véritable innovation apportée par l'analyse des politiques publiques à l'étude de l'Etat est double. D'une part, sur la forme, la nouveauté est liée à un *effort d'investigation systématique*<sup>4</sup> pour saisir comment les acteurs définissent une politique publique et la font appliquer, effort d'investigation qui se traduit par l'usage d'outils d'analyse dans un esprit transdisciplinaire pour étudier l'action publique. On ne peut analyser les politiques publiques sans étudier certaines notions centrales comme « la dépendance au sentier », le référentiel d'action, les communautés épistémiques ou le paradoxe des conséquences imprévues qui ont été forgées par des auteurs occidentaux à partir d'expériences situées. En ce sens, les contributions scientifiques rendant compte de l'action de l'Etat sont antérieures à l'émergence de la discipline<sup>5</sup>.

D'autre part, sur le fond, l'analyse des politiques publiques est une sociologie de la prise en charge des problèmes publics tel que cette perspective<sup>6</sup> permet en partant des représentations des problèmes à la fois causes et conséquences des politiques publiques d'identifier et de définir les acteurs impliqués. C'est dans cette optique discutable<sup>7</sup> que l'analyse est menée dans les démocraties occidentales. En supposant que comparaison vaut raison, cette perspective nouvelle qui est appliquée à l'espace post-communiste peut l'être également à l'espace africain. Il faut distinguer l'approche « moderne » qui relève de la perspective conséquentialiste de l'approche post-moderne qui relève de la perspective des problèmes publics, c'est-à-dire de ceux qui sont identifiés à travers les conditions sociales de leur émergence sur l'agenda public. A ce titre, l'approche post-moderne révèle l'incertitude par

---

<sup>4</sup> Patrice DURAN, *Penser l'action publique*, LDGI, Paris, 1999, P.29.

<sup>5</sup> Luc SINDJOUN affirme que l'analyse des politiques publiques camerounaises se faisait de manière inconsciente ce d'autant plus que dans la majorité des cas, on cherchera en vain cet effort d'investigation systématique. Pierre MULLER confirme d'ailleurs cette affirmation en précisant que les politiques publiques ont été analysées en France un peu comme M. Jourdain faisait de la prose. Voir P.MULLER, *Les politiques publiques*, PUF, collection « Que sais – je ? », Paris, 2003, P.4

<sup>6</sup> Cette dernière innovation est double par rapport aux autres courants de recherche de l'analyse des politiques publiques et par rapport à l'étude du pouvoir politique. Selon Richard BALME, la perspective classique dans l'analyse des politiques publiques est une perspective conséquentialiste, c'est-à-dire qu'elle consiste à voir comment la politique définit les programmes publics, des politiques publiques avec les effets attendus et les conséquences imprévues. Par rapport au pouvoir politique, elle révèle aussi que celui – ci n'est pas seulement affaire de domination, mais de négociation dans la gestion des problèmes publics.

<sup>7</sup> Discutable dans la mesure où le jeu des acteurs détermine dans certaines proportions la mise en œuvre de certaines politiques publiques. Ainsi en est – il des politiques administratives comme la décentralisation à travers lesquelles les acteurs cherchent à influencer la distribution de l'autorité afin de consolider leur position indépendamment des problèmes à résoudre. Cette situation est loin d'être propre aux Etats africains si tant est que la loi du 02 mars 1982 qui initie la décentralisation en France s'intéresse plus aux préoccupations tenant à l'autorité des élus locaux qu'à la nécessité d'adapter le système de décision publique à la gestion du territoire.

rapport aux chances de réussite de toute action publique en raison de la complexité de son environnement, préoccupations à rebours des interrogations liées à la légitimité des décideurs et à la nature du régime politique. Ce plus petit dénominateur commun permet de constater qu'à partir de la similitude des problèmes publics, indépendamment du mode de leur prise en charge, il est possible de retrouver un même enjeu d'action publique au-delà des affinités électives entre les espaces post-communiste et africain et le déséquilibre temporel et statistique entre les expériences occidentales et extra-occidentales des politiques publiques.

Au rebours des explications développementalistes, il importe de reconnaître que les circonstances occidentales de l'émergence de la discipline limitent la transférabilité de ses outils d'analyse vers des situations africaines. Comment parler sans risque de politiques publiques dans un non-Etat ou un « Etat en pointillé », en l'absence d'une société civile organisée, dans le cadre d'une gestion néo-patrimoniale des services publics ? La culture de rente qui prospère à la faveur des capacités distributives de l'Etat et de la personnalisation du Pouvoir politique tend à faire de la gestion des politiques publiques un site d'observation privilégié de la *politique du ventre*<sup>8</sup> où l'intérêt général est sacrifié sur l'autel de la conservation du pouvoir. Dans les conditions de « débâcles institutionnelles »<sup>9</sup>, de « criminalisation de l'Etat »<sup>10</sup> et d'absence de débats politiques à travers un espace public pluraliste, il est difficile de *penser l'action publique*. « Existe-t-il des politiques publiques en Afrique ? » s'interroge même un auteur camerounais<sup>11</sup>. Un éminent juriste, ancien membre du jury du concours d'agrégation n'hésite pas à critiquer sévèrement « les africanistes qui s'aventurent dans l'analyse des politiques publiques alors qu'il n'y a plus d'Etat en Afrique, que le public et le privé ne forment qu'un sur ce continent et que les ressources y sont essentiellement externalisées... »<sup>12</sup>. Comment sortir de l'inconfort d'une situation dans laquelle l'approche « post-moderne » de l'analyse des politiques publiques permet de relever le défi de la comparaison Nord - Sud alors que les outils pour y parvenir sont perçus comme inadaptés ?

---

<sup>8</sup> Jean – François BAYART, *L'Etat en Afrique : la politique du ventre*, Fayard, collection « espace du politique », Paris, 1994.

<sup>9</sup> MENGUELEGUELE, « L'analyse des politiques publiques dans les pays d'Afrique subsaharienne : les apports de la notion de « référentiel » et du concept de « médiation », PP 233 – 253, in *Afrique politique*, 2002, Karthala, Paris, P.234.

<sup>10</sup> MENGUELEGUELE, *ibid*, JF BAYART, ELLIS et HIBOU cités.

<sup>11</sup> Yves Alexandre CHOUALA, « Existe-t-il des politiques publiques en Afrique ? Une discussion à partir du terrain camerounais, communication dans le cadre du colloque de Bordeaux des 03 et 04 mars 2006 organisé par le CEAN et la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

<sup>12</sup> Maurice ENGUELEGUELE, « De quelques apports de l'analyse de l'action publique à l'étude du politique en Afrique », Communication dans le cadre du Colloque de Bordeaux des 03 et 04 mars 2006.

Indiscutablement, ces interrogations soulèvent la question encore peu abordée du rapport entre la nature d'un régime politique et le pilotage des politiques publiques que Bruno JOBERT et Pierre MULLER soulignaient déjà en ces termes : « *Il s'agit de savoir si la forme générale du système politique engendre des contraintes spécifiques dans la conduite de l'action publique dans certaines conjonctures déterminées* »<sup>13</sup>. Question peu abordée mais combien délicate dans la mesure où la diversité des situations politiques n'autorise guère des conclusions définitives et tranchées. Mais un ouvrage collectif<sup>14</sup> récent a mis en lumière la dimension politique des politiques publiques en démontrant que celles – ci est une pragmatique de la démocratie : les politiques publiques sont un lieu d'exercice de la domination dans la mesure où elles mettent en scène la tension des intérêts contradictoires que le politique doit maîtriser et gérer pour sauvegarder un certain ordre public. Si le processus de fabrication des politiques publiques recouvre la manière dont les problèmes publics sont conceptualisés et présentés au gouvernement pour être pris en charge, alors il peut être admis que la façon dont les autorités publiques participent à la conduite de l'action publique renseigne sur le degré d'ouverture de l'espace de décision notamment en termes de participation citoyenne et de transparence. A titre d'illustration, la connaissance des conditions de pilotage des politiques publiques lors des transitions démocratiques en Afrique peut contribuer à clarifier les termes du débat. Le contraste entre la santé florissante des économies des pays de l'Asie de l'Est avec l'autoritarisme de leurs régimes politiques ne plaide pas nécessairement en faveur du lien de connexité entre démocratie et efficacité des politiques publiques. Certes, l'universalisation du discours relatif aux droits de l'Homme, à l'Etat de droit et à la démocratie notamment dans un contexte de décentralisation administrative initiée dès les années 90 dévoilent un renforcement de l'approche pluraliste des politiques publiques sans pour autant que celle – ci soit toujours garante d'une meilleure *résolution* des problèmes publics comme l'ont montré les résultats plus que mitigés des privatisations. Dans ce cas, l'analyse gagne à raisonner en termes de bricolage des systèmes de décision dans la prise en charge des problèmes publics si tant est que le pilotage de l'action publique est d'abord un mode de *règlement* des problèmes publics dans le cadre polycentrique moins d'un *Etat en action* que d'un *Etat en interaction*<sup>15</sup>. Fût-il importé, l'Etat en Afrique noire est un Etat qui agit, autrement dit qui prend des décisions en légiférant, en décrétant, en contractant, en négociant et en redistribuant indépendamment des effets attendus de son action sur la société. En ce sens, le discours relatif à la crise de l'Etat en Afrique notamment à travers les faiblesses de sa légitimité instrumentale

---

<sup>13</sup> Bruno JOBERT et Pierre MULLER, *L'Etat en action*, PUF, 1987, Paris, P.702

<sup>14</sup> Olivier GIRAUD et Philippe WARIN, *Politiques publiques et démocratie*, La Découverte, Série « Recherche / Territoires du politique, Paris, 2008.

<sup>15</sup> Patrick HASSENTEUFEL, « Les groupes d'intérêt dans l'action publique : l'Etat en interaction », pp155-168, in *Pouvoirs*, n°74, 1995.

ne justifie pas une exclusion de ce champ géographique d'étude de l'analyse des politiques publiques.

Les obstacles au transfert de la boîte à outils conceptuels et méthodologiques de la discipline aux situations extra-occidentales ne sont pas insurmontables comme l'ont montré certains auteurs recourant à l'approche « bottom up » dans le bricolage des politiques publiques. Cette approche qui est un peu la version instrumentale des « modes populaires d'action politique »<sup>16</sup> chère à la science politique africaniste se révèle être un instrument de comparaison pertinent dans la mesure où il « permet de saisir » par le bas les processus décisionnels et d'identifier les acteurs qui ne pourraient être distingués par le moyen d'une approche « top down »<sup>17</sup>. En tout état de cause, l'approche « bottom up » s'inscrit dans un mouvement de concurrence de l'Etat par d'autres acteurs aussi divers que les entreprises privées, les collectivités locales, les bailleurs de fonds internationaux, les syndicats et associations qui va conduire les auteurs à recourir au concept embrouillé de gouvernance en sollicitant des grilles d'analyse nouvelles comme celle de « réseaux de politique publique » ou de « communautés épistémiques »<sup>18</sup>. La gouvernance de l'action publique brouille les repères traditionnelles entre privé et public en même qu'elle tend à dépasser la distinction entre approches des politiques « par le haut » et « par le bas » notamment à travers le concept de « médiation ». Le médiateur dans la gestion des politiques publiques est celui qui produit le référentiel et organise en tant qu'opérateur intellectuel à la fois le jeu des acteurs à travers les querelles de leadership et l'enjeu de l'action à travers les objectifs des processus décisionnels. En invoquant l'« entre-deux » de la mobilisation des individus à la base et le « haut », Jean François BAYART augure l'importance de la problématique de la médiation<sup>19</sup>. Le triomphe de *l'Etat en interaction* est le signe d'une atténuation de la distinction chère à LONSDALE et BERMANN entre la *formation* de l'Etat historiquement située aux sociétés occidentales et la *construction* de l'Etat propre aux sociétés africaines. En tout état de cause, le volontarisme des tenants de l'universalisme de l'analyse des politiques publiques ne manque pas d'arguments pour défendre leurs positions notamment en privilégiant un détour par les problématiques relativement récentes la science politique africaniste.

---

<sup>16</sup> Les travaux qui se réclament de cette grille d'analyse insistent sur les stratégies de la société civile visant à contenir les prétentions autoritaires du pouvoir politique constitutives plus d'une sociologie de la contestation que d'une sociologie de la contribution à l'ordre politique. Ces travaux se déclinent aussi sous l'expression galvaudée d'analyse « par le bas ». Cf Jean-François BAYART, « La revanche des sociétés africaines », *Politique africaine*, n°11, septembre 1983.

<sup>17</sup> RBALME et JR RAVIOT, *op cit* P.23

<sup>18</sup> S.ENGUELEGUELE, « Comment les idées passent dans l'action. Le changement de discours public en matière de politique économique au Cameroun », pp 130 – 144, in *Polis*, V (1).

<sup>19</sup> Jean François BAYART, « L'énonciation du politique », pp343-372, in *RFSF*, Vol 35, N°3, juin 1985, P.371.

Le débat sur les « transitions démocratiques » et les questions essentielles qu'il soulève par rapport à la réforme de l'Etat, la démocratie et les droits de l'Homme au début des années 90 marque effectivement l'entrée de la discipline dans la science politique africaniste<sup>20</sup>. Les affinités électives entre les mobilisations multisectorielles<sup>21</sup> propres aux dynamiques critiques appliquées à l'étude des transitions démocratiques et la définition des politiques publiques comme gestion des désajustements sectoriels proposée par Pierre MULLER et Bruno JOBERT illustre le lien de connexité entre les deux perspectives disciplinaires. Dans une certaine mesure, la littérature relative aux transitions démocratiques dans les régimes politiques africains, post-communistes et latino-américains est une tentative de réponse à la question sur laquelle s'achève l'ouvrage de Michel DOBRY : les systèmes démocratiques occidentaux sont – ils les seuls à être selon l'expression de SMELSER « structurellement conductifs » pour des mobilisations multisectorielles, c'est-à-dire les seuls à connaître une multiplicité de secteurs ? En supposant que comparaison vaut raison, on peut penser que si les mobilisations multisectorielles ne relèvent plus exclusivement de la dynamique occidentale, alors l'analyse des politiques publiques a aussi les chances de s'universaliser<sup>22</sup>.

Autrement dit, le recours à la problématique des mobilisations multisectorielles dans la science politique africaniste à travers le va-et-vient entre les conjonctures de « de sectorisation » et de « re sectorisation » pour analyser les changements de régimes politiques dans les Etats africains valide la thèse de la sectorisation des systèmes politiques africains. Ces derniers sont comme toute société sectorisée aussi structurés en plusieurs secteurs<sup>23</sup> qui sont loin d'être à l'abri des désajustements fondateurs de la genèse des problèmes publics. Certes, les processus de transitions démocratiques dans les régimes politiques africains dévoilent une crise de confiance à l'égard des gouvernants dans laquelle les secteurs sont en quête d'une nouvelle formule de légitimité qui ne passe guère par le pilotage d'une politique publique dans la mesure où les désajustements sectoriels sont peu « visibles », mais par la conquête d'un nouveau cadre de l'action publique. Toutefois, ce *changement des cadres de*

---

<sup>20</sup> Maurice ENGUELEGUELE, *op cit*, P.233

<sup>21</sup> Michel DOBRY, *Sociologie des crises politiques : dynamiques des mobilisations multisectorielles*, Presses de la FNSP, Paris, 1986.

<sup>22</sup> Ce rapprochement n'est valide que dans une certaine mesure toutes proportions gardées entre une problématique « les mobilisations multisectorielles » et une perspective disciplinaire « L'analyse des politiques publiques ».

<sup>23</sup> Cette sectorisation doit être relativisée à cause de la crise de l'approche sectorisée dans la compréhension des politiques publiques. Si certains secteurs sont relativement bien découpés comme l'agriculture ou la santé, d'autres ont des frontières floues comme l'environnement et de plus en plus, on assiste à des politiques qui contribuent par leur analyse et leur pilotage à la construction d'un micro – secteur comme par exemple les politiques publiques de lutte contre le sida. Par ailleurs, on assiste à une relocalisation des politiques publiques qui prennent en charge des problèmes qui ne peuvent être formulés dans une logique sectorielle précise au profit d'un espace territorial bien défini comme la ville.

*l'action publique*<sup>24</sup> dans les régimes politiques africains au cours des années 90 a révélé l'existence par défaut de sociétés faiblement sectorisées. En ce sens, la différence des mobilisations multisectorielles entre les dynamiques occidentale et non occidentale est davantage une différence de degré que de nature.

Cette corrélation<sup>25</sup> entre mobilisations multisectorielles, changement des cadres de l'action publique et désajustements sectoriels justifie l'idée selon laquelle les politiques publiques en Afrique noire, vues sous l'angle des politiques sectorielles sont des objets d'étude scientifiquement pertinents. Même s'il est encore prématuré de parler d'une théorie ou d'une analyse des politiques publiques en Afrique noire, il n'en demeure pas moins qu'en l'état actuel de la littérature<sup>26</sup>, la thèse d'une sociologie de l'action publique en Afrique subsaharienne est défendable. On ne peut par conséquent s'accorder sur l'existence sociologique des politiques publiques en terrains africains, existence qui justifie à elle – seule une analyse causale et la possibilité d'une science de l'action publique et récuser toute idée de transférabilité des outils classiques de la discipline aux terrains extra – occidentaux<sup>27</sup>. Cependant, le premier obstacle surmonté, l'analyste devra aussi affronter des contraintes méthodologiques.

---

<sup>24</sup> Dans les conjonctures de déssectorisation, l'enjeu des mobilisations multisectorielles de l'espace public pluraliste est davantage le cadre de l'action publique que l'action publique elle – même, en d'autres termes, l'invention d'un autre régime politique. Par contre, dans une conjoncture de re sectorisation, les secteurs sont en quête d'une autre formule de légitimité qui est le pilotage de l'action publique lié au retour de la visibilité des désajustements sectoriels.

<sup>25</sup> Pendant les conjonctures critiques, les changements sectoriels sans être absents sont simplement masqués par les transactions collusives entre les différents secteurs. Ici, « la politique prend le pas sur les intérêts » selon l'heureuse expression de Juan LINZ et le jeu des acteurs l'emporte sur l'enjeu de l'action.

<sup>26</sup> On peut citer les travaux de Marie – France LANGE sur *Les politiques publiques d'éducation en Afrique*, de Sessanga Hipungu Dja Kaseng Kapitu sur *Les politiques publiques de sécurité en Afrique subsaharienne*, de Vincent LEMIEUX sur le prolongement de la théorie des courants de Kingdon pour l'étude d'une politique publique en Afrique, de F.Constantin sur *Les politiques publiques de l'environnement en Afrique. Démocratisation et développement durable*, les contributions de Stéphane ENGUELEGUELE, « Comment les « idées » passent dans « l'action ». Le changement de discours public en matière économique au Cameroun. », du Pr Francis AKINDES, « Migrations, politiques publiques de l' « étranger » et citoyenneté en Afrique de l'Ouest » ; d'Ahmadou Lô GUEYE, « Quelques réflexions sur la décentralisation de l'action publique au Sénégal : enjeux et problèmes. ». Plus récemment, le colloque de mars 2006 organisé à Bordeaux par le CEAN et la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine intitulé « L'Afrique des politiques publiques : banalité des terrains ou illusions méthodologiques » a relancé le débat sur la possibilité d'une analyse des politiques publiques en Afrique.

<sup>27</sup> Ce d'autant plus que le concept de « politique publique » à l'image d'autres concepts de la science politique comme la bureaucratie ayant acquis *par la pratique*, une valeur universelle, est en train de s'universaliser. La pertinence des contraintes théoriques de la transférabilité des outils d'analyse doit être à ce titre interrogée. Pour aller plus loin, lire B.BADIE et G.HERMET, *Politique comparée*, Armand Colin, collection U / droit et science politique, Paris, 2001, P.15

## *Seconde partie : contraintes méthodologiques*

A l'instar de la sociologie et de la science politique, l'analyse des politiques publiques est parfois perçue d'un œil peu bienveillant à l'égard du Pouvoir politique. Cette méfiance entre *Le savant et le politique* est exprimée en ces termes par Raymond ARON : « La vocation de la science est inconditionnellement la vérité, le métier de politicien ne tolère pas toujours qu'on la dise »<sup>28</sup>. Saisir l'Etat par l'analyse des politiques publiques, c'est lever un coin du voile d'ignorance sur la boîte noire de l'appareil administratif en interaction. Vulgariser la discipline, c'est comme le reconnaît un auteur<sup>29</sup>, procéder à un véritable entreprise de dévoilement de la nudité de l'Etat qui fragilise la puissance publique et l'autorité de ceux qui se retranchent derrière son mythe, les gouvernants. Dans un article collectif intitulé « Utilisation des résultats de la recherche dans l'action publique au Cameroun », les auteurs s'interrogent sur l'idée de savoir si gouvernance et science peuvent faire bon ménage. « Pendant longtemps, l'argument d'une « jeune nation en construction » aura incité bien des gouvernants à bâillonner ceux qui analysaient les questions sociales pour une action commune ciblée ( ...) l'accusation de « subversion » frappait tout chercheur hardi »<sup>30</sup>.

De manière générale, les difficultés soulevées par la recherche notamment par rapport aux enquêtes de terrain en Afrique noire suscitent ici et là résignation ou scepticisme de la part des chercheurs. Dominique DARBON s'interroge même un brin provocateur : « Peut – on encore travailler sur l'Afrique ? »<sup>31</sup>. Selon cet africaniste, « les coûts d'investissement ne cessent de croître tandis que l'accès aux informations, aux données et aux acteurs devient plus périlleux, voire impossible ».

L'analyse des politiques publiques est avant tout une évaluation souvent scientifique de l'action publique visant à apprécier les résultats des décisions prises en comparant les objectifs affichés par les textes aux conséquences parfois imprévues des choix faits. Les causes incriminées de l'inefficacité de l'action publique peuvent être liées aux moyens mis en œuvre généralement insuffisants dans les pays en développement, mais aussi à l'instrumentalisation de l'idéologie de l'intérêt général à des fins personnelles, corporatistes ou sectorielles. Contrairement au simple contrôle financier, budgétaire ou administratif,

---

<sup>28</sup> R. ARON cité par Alain BIENAYME, *L'enseignement supérieur et l'idée d'université*, Economica, 1986, Paris, P.196.

<sup>29</sup> Patrick HASSENTEUFEL, « L'Etat mis à nu par les politiques publiques », pp 311-329, in *Le temps de l'Etat, Mélanges en l'honneur de Pierre BIRNBAUM* ( Sous la direction de Bertrand BADIE et Yves DELOYE ), Fayard, 2007.

<sup>30</sup> Charly Gabriel MBOCK, Marie – Laure NGO – MPECK, Dorothee KOM et Joseph – Marie ZAMBO BELINGA, « Utilisation des résultats de la recherche dans l'action publique au Cameroun », pp 43 – 51 in *RISS*, mars 2004, n°179, Unesco / ERES, Paris.

<sup>31</sup> Dominique DARBON, *Editorial de La lettre du CEAN*, n°24, juillet 1999.

l'évaluation de l'action publique engage plus ostensiblement la responsabilité politique des gouvernants et par conséquent leur légitimité.

Pour peu qu'on considère l'analyse des politiques publiques comme la production d'une « connaissance engagée »<sup>32</sup> susceptible d'être déterminante pour la réélection<sup>33</sup> ou non d'un gouvernement, on mesure mieux les enjeux électoraux d'une évaluation – sanction et les risques encourus par son auteur lorsque celle-ci dévoile ostensiblement les échecs de l'action entreprise dans les régimes politiques qui font de l'opacité et de l'intimidation leurs règles de gouvernement. Toutes proportions gardées, l'enquête sociologique montre qu'en France, c'est l'absence d'évaluation<sup>34</sup> qui est la règle, ce qui paradoxalement ne constitue pas un obstacle à l'analyse des politiques publiques. En réalité, le paradoxe est apparent dans la mesure où contrairement à la situation française dans laquelle la non – évaluation est soit sectorielle, soit limitée dans le temps ou dans l'espace, les Etats africains redoutent l'idée de l'évaluation de leurs actions publiques surtout lorsque leur champ d'action échappe à la tutelle des institutions de Bretton – Woods. Toutefois, on peut croire que, sous l'effet de la globalisation des recommandations des institutions financières internationales dont le Consensus de Washington est le point culminant et de la banalisation du marché des consultations qu'implique l'action des organisations non gouvernementales et gouvernementales en direction de l'Afrique, que la frilosité des gouvernements africains en matière d'évaluation faiblira, permettant ainsi de préparer les terrains d'études concernés à l'investigation sociologique propre à l'analyse des politiques publiques. Cet optimisme suppose pour être crédible que deux conditions liées à la confiance et à la transparence soient réunies :

D'une part, dans ces régimes où la culture de l'évaluation reste à construire, la collecte des données se révèle compromise surtout si l'enquêteur n'a pas gagné la confiance de ses interlocuteurs dont la frilosité, la méfiance ou la vénalité lorsqu'il s'agit des fonctionnaires confrontés à un déclassé financier et social sans précédent depuis la dévaluation du franc CFA. D'autre part, il n'est pas toujours aisé d'identifier les acteurs de la décision et de sa mise en œuvre à cause de l'insuffisance de la « transparence » des processus décisionnels.

---

<sup>32</sup> Patrice DURAN, *op cit*, P.175

<sup>33</sup> Selon Daniel GAXIE et Pascale LABORIER, l'évaluation est d'abord un enjeu de luttes car elle ne sert pas seulement à apprécier l'efficacité d'une action, mais permet aussi d'imputer des responsabilités, D.GAXIE et P.LABORIER, « Des obstacles à l'évaluation des actions publiques et quelques pistes pour tenter de les surmonter », pp 201 – 224, in *Etre gouverné. Etudes en l'honneur de J.LECA*, ( Sous la direction de P.FAVRE, J.HAYWARD et Y.SHEMEIL ), Presses de Science po, 2003, Paris, P.218.

<sup>34</sup> Pierre FAVRE, « Introduction », pp 21 – 31, in *Etre gouverné : Etudes en l'honneur de Jean LECA*, *op cit*, P.29

Plusieurs auteurs soulignent cette opacité. Par exemple, Charles NACK MBACK<sup>35</sup> précise d'ailleurs que l'analyse de la vie du droit comme processus est compliquée dans la mesure où les procédures d'élaboration des textes juridiques en Afrique sont très souvent marquées du sceau de la confidentialité et du secret. A cela, s'ajoute la collusion entre les élites dirigeantes africaines et les experts de l'ancienne métropole que rapporte Gérard CONAC dans son étude des politiques juridiques des Etats d'Afrique francophone<sup>36</sup>. Par ailleurs, l'insuffisance ou la mauvaise conservation des archives nationales ne facilite guère le travail minutieux de collecte des données plus ou moins anciennes incontournable dans le cadre d'une analyse diachronique. C'est que les Etats africains préfèrent à l'information documentaire, l'information de masse jugée politiquement rentable : « la radio, la télévision et la presse d'Etat sont chargées de véhiculer la vérité officielle et d'assurer la légitimation et la pérennisation des pouvoirs politiques. »<sup>37</sup>. Et même quand celle-la existe, elle souffre d'une mauvaise gestion en partie liée à l'insuffisance de la formation des archivistes et à la bureaucratie paperassière des administrations publiques ce qui n'est pas sans soulever la question de la numérisation des documents archivés.

Le déséquilibre statistique et temporel entre les expériences africaines et les expériences occidentales pourrait compliquer la tâche du comparatiste. Ce risque dépend toutefois du secteur ou de la nature de l'action publique concernée. Pourtant la nécessité des enquêtes de terrain n'est plus à démontrer pour rendre compte scientifiquement d'une politique publique parce que celle – ci à défaut de faire l'objet d'une théorie, ne s'appréhende que par l'investigation sociologique indispensable à la connaissance relation causale des faits sociaux. Plus qu'une sociologie des problèmes publics, la sociologie de l'action publique est d'abord une *sociologie de l'expérience*<sup>38</sup>, y compris en ce qui concerne les politiques juridiques. Il n'est pas question dans le cadre de cette étude de s'étendre inopportunément sur le débat

---

<sup>35</sup> Charles NACK MBACK, *Démocratisation et décentralisation : genèse et dynamiques comparées des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne*, Karthala – PDM, Paris, 2003, P.55

<sup>36</sup> Gérard CONAC, « Les politiques juridiques des Etats d'Afrique francophone aux lendemains des indépendances », pp 141 – 159, in *Mélanges en l'honneur du Professeur Gustave PEISER, droit public*, PUG, 1995, P.144.

<sup>37</sup> Albert MBAN, *Les problèmes des archives en Afrique. A quand la solution ?* l'Harmattan, Etudes africaines, Paris, 2007, P.66.

<sup>38</sup> François DUBET, *Sociologie de l'expérience*, Seuil, Paris, 1994. En reprenant la signification que lui donne Patrice DURAN à savoir l'ensemble des actions passées mobilisées comme ressources cognitives, c'est-à-dire comme outil de connaissance pour apprendre et se reprendre afin de rectifier le tir dans le cadre des politiques publiques présentes et futures. Autrement dit, c'est l'expérience des actions passées, des essais – erreurs impliquant par conséquent un temps long qui est porteuse de leçons pour le présent et l'avenir. Cette expérience de l'action publique qui s'étend sur une relative durée est lacunaire dans les Etats africains en raison de leur jeunesse. A cet égard, les problèmes identiques ne sont pas perçus de la même manière, ni définis de la même façon et n'ont pas les mêmes enjeux socio-politiques.

relatif au statut scientifique du droit<sup>39</sup>. Il importe simplement de rappeler à la suite de plusieurs juristes comme HOLMES<sup>40</sup> que la vie du droit n'est pas la logique, mais l'expérience. Comment calculer d'avance ce que l'expérience peut seule nous révéler ? s'interroge de son côté Gérard CONAC<sup>41</sup>. La connaissance de l'expérience est au cœur de la dynamique causale des politiques publiques ce d'autant plus qu'elle ne s'acquiert qu'à la suite des leçons délivrées par les erreurs du passé en matière de choix décisionnels dans le pilotage de l'action publique.

Dans cette explication causale, comparaison peut valoir raison. D'où l'intérêt d'articuler l'investigation sociologique des faits observés en terrains africains avec les dynamiques occidentales du pilotage de l'action publique dans les secteurs ou domaines d'intervention comparables. Mais la tâche est loin d'être aisée à cause du déséquilibre dans l'ampleur et la qualité des données à exploiter de part et d'autre. D'un côté, l'analyste est parfois contraint de se contenter de la mémoire orale aussi insaisissable que les acteurs vivants sont difficilement accessibles pour étayer ses hypothèses dont la validité est généralement limitée dans le temps. Par ailleurs, la nationalité du chercheur est un paramètre non négligeable pour apprécier les conditions matérielles et psychologiques du travail de terrain. Comme le soulignent souvent certains spécialistes des sciences sociales pour le regretter, ce qui d'ailleurs vaut pour les africanistes en science politique et en droit les chercheurs étrangers ont plus de facilité que leurs collègues autochtones pour accéder aux informations qui sont souvent refusées aux seconds. Informations qui par un curieux hasard sont souvent plus accessibles dans les centres de recherche occidentaux que dans ceux du Sud. On ne s'étonne guère que les experts français ou étrangers aient davantage l'oreille des élites dirigeantes africaines que leurs collègues africains pourtant tout aussi compétents dans des domaines aussi divers que le droit, la science politique et les sciences sociales de manière générale. Les régimes politiques africains tolèrent avec plus de condescendance la publication des travaux de ces experts occidentaux et l'utilisation qui en est faite par les autorités.

Faut-il en conclure un peu hâtivement qu'une analyse des politiques publiques en Afrique et sur l'Afrique n'est possible que par des universitaires occidentaux au risque de fausser les

---

<sup>39</sup> Un tel débat mérite d'être relancé dans le cadre d'une étude relative aux rapports entre les politiques publiques et le droit. Lire Wagdi SABETE, « La théorie du droit et le problème de la scientificité », Jean-Pascal CHAZAL, « Philosophie du droit et théorie du droit ou l'illusion scientifique », pp 303 – 333, in *Archives philosophiques, droit, 1999* et la contribution de Michel TROPER « Théorie sociologique et théorie juridique de l'Etat », pp259-273, in *Le temps de l'Etat, Mélanges en l'honneur de Pierre BIRNBAUM* ( Sous la direction de Bertrand BADIE et Yves DELOYE ), Fayard, 2007.

<sup>40</sup> Holmes cité par Maurice KAMTO, *Pouvoir et droit en Afrique Noire : essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique Noire Francophone*, LGDJ, collection « Bibliothèque africaine et malgache », 1987, Paris, P.14

<sup>41</sup> Gérard CONAC, op cit P.158

termes du débat de la banalité des terrains africains et des illusions méthodologiques ? Sans être totalement incongrue, une telle hypothèse semble provocatrice, sinon humiliante pour les milieux universitaires africains dont certaines voix<sup>42</sup> appellent de leurs vœux à sortir les sciences sociales africanistes des schèmes mentaux de l'occident. Cette querelle entre universalistes et relativistes n'est pas dénuée d'intérêt en ce qui concerne des disciplines relativement plus anciennes comme le droit, la sociologie et la science politique, mais apparaît prématurée sinon inopportune en ce qui concerne une perspective disciplinaire encore jeune qui est loin d'avoir achevé sa consolidation pour affirmer son émancipation et son autonomie scientifiques par rapport aux autres sous-branches de la science politique...

L'énoncé des contraintes théoriques et méthodologiques qui compliquent une véritable analyse des politiques publiques en Afrique subsaharienne pourrait permettre aux politologues africanistes de dépasser le dilemme cornélien de l'ouverture et de l'isolement<sup>43</sup>. Les vertus de la première ne sont plus à démontrer dans la mesure où elle peut être une porte d'accès de la littérature africaniste à la science politique internationale contrairement à ce que laisse penser le scepticisme de certains auteurs<sup>44</sup>. Les impasses méthodologiques qui guettent le second ne peuvent que contribuer à renforcer un provincialisme disciplinaire qui a trop longtemps relégué les terrains d'étude africains dans la catégorie peu flatteuse des « areas studies ». Autrement dit, la nécessité de se prémunir contre le repli épistémologique et la capitulation théorique et conceptuelle pour relever le défi comparatif de l'analyse des politiques publiques en Afrique et sur l'Afrique est une évidence. Bien que déterminante dans l'identification conceptuelle des politiques publiques, l'approche sectorisée comporte quelques faiblesses qui relativisent sa portée et son intérêt comparatif. Tout au plus, peut-on penser que la différence de degré dans les niveaux de sectorisation des sociétés ou systèmes politiques africains et non africains est un motif d'optimisme qui ne règle pas tous les problèmes. Certes les nomenclatures officielles des ministères africains illustrent un aspect important de l'institutionnalisation universelle de l'approche sectorisée des politiques publiques. Le discours courant est quasiment le même notamment en ce qui concerne les récits des acteurs impliqués pilotage de l'action publique, mais le discours savant indispensable pour analyser celle-ci reste encore *importé*. Or c'est moins l'idée d'importation des outils d'analyse des politiques publiques pour les appliquer à des situations extra-occidentales que celle du déficit

---

<sup>42</sup> Valentin MUDIMBE, *L'odeur du père. Essai sur les limites de la Science et de la Vie en Afrique Noire*, Présence africaine, Paris, 1982.

<sup>43</sup> Mamadou GAZIBO, « L'Afrique en politique comparée », pp 123-140, in *Polis*, vol 8, 2001, P.238.

<sup>44</sup> Gérard SOULIER, « Les politiques publiques. Nouveau mirage d'un africanisme politique en quête d'identité ? », Communication présentée lors de la journée d'étude *Regards croisés sur les politiques publiques en France et en Grande-Bretagne. Quels éléments de méthodes transférables au terrain africain ?*, CURAPP, 9 décembre 2004.

de pratique et d'usage de cette boîte à outils qui peut être gênante pour la participation constructive des terrains africains aux problématiques universelles de la science politique contemporaine. L'enjeu est de faire des terrains africains des laboratoires d'expérimentation théorique d'une discipline relativement jeune un peu à l'image de ce qu'ont été les colonies pour la construction et le rayonnement international du droit administratif français. Le détour par les aires culturelles ne marque-t-il pas le second souffle attendu de la discipline, une chance du réchauffement théorique inespérée en tout cas un risque nécessaire pour relever le défi de son universalité ?

## BIBLIOGRAPHIE

### I – OUVRAGES

- BADIE ( Bertrand ) et HERMET ( Guy ), *Politique comparée*, Armand Colin, collection U / droit et science politique, Paris, 2001.
- BAYART ( Jean- François ), *L'Etat en Afrique : la politique du ventre*, Fayard, collection « espace du politique », Paris, 1994.
- BIENAYME ( Alain ), *L'enseignement supérieur et l'idée d'université*, Economica, Paris, 1986.
- BRUNO ( Jobert ) et MULLER ( Pierre ), *L'Etat en action*, PUF, Paris, 1987.
- DOBRY ( Michel ), *Sociologie des crises politiques : dynamiques des mobilisations multisectorielles*, Presses de la FNSP, Paris, 1986.
- DUBET ( François ), *Sociologie de l'expérience*, Seuil, Paris, 1994
- DURAN ( Patrice ), *Penser l'action publique*, LDGJ, Paris, 1999.
- FAVRE ( Pierre ), HAYWARD ( J ) et SCHEMEIL ( Yves ), *Etre gouverné. Etudes en l'honneur de Jean LECA*, Presses de Science po, Paris, 2003.
- FONTAINE ( Joseph ) et HASSENTEUFEL ( Patrick ), *To change or not to change ? Les changements de l'action publique à l'épreuve du terrain*, PUR, Res publica, 2002.
- GREGOIRE ( Roger ), *La Fonction publique*, Armand Colin, Paris, 1954.
- KAMTO ( Maurice ), *Pouvoir et droit en Afrique Noire : essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique noire francophone*, LGDI, collection « Bibliothèque africaine et malgache », Paris, 1987.
- MBAN ( Albert ), *Les problèmes des archives en Afrique. A quand la solution ?* l'Harmattan, collection « études africaines », Paris, 2007.
- MUDIMBE ( Valentin ), *L'odeur du père. Essai sur les limites de la Science et de la Vie en Afrique Noire*, Présence africaine, Paris, 1982.
- MULLER ( Pierre ), *Les politiques publiques*, PUF, collection « Que sais – je ? », Paris, 2003.
- NACK BACK ( Charles ), *Démocratisation et décentralisation : genèses et dynamiques comparées des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne*, Karthala – PDM, Paris, 2003.

## II – ARTICLES

BALME ( Richard ), « L'analyse des politiques publiques est – elle exportable dans l'espace post – communiste ? » PP5-12, in *Cahiers Anatole Leroy – Beaulieu, Les politiques publiques en Russie*, n°3 ( Sous la direction de Françoise DAUCE ), Paris, janvier 1999.

BAYART ( Jean – François ), « La revanche des sociétés africaines », *Politique africaine*, n°11, 1983.

BAYART ( Jean – François ), « L'énonciation du politique », PP 343 – 372, in *RFSP*, vol 35, n°3, juin 1985.

BRATTON et ROTHCHILD, « The institutional bases of Governance », PP 263-284, in G.HYDEN et M.BRATTON, *Governance and politics in Africa*, Boulder, Lynne Rienner Publishers

CHAZAL ( Jean Pascal ), « Philosophie du droit et théorie du droit ou l'illusion scientifique », PP 303 – 333, in *Archives philosophiques droit*, 1999.

CONAC ( Gérard ), « Les politiques juridiques des Etats d'Afrique francophone aux lendemains des indépendances », PP 141 – 159, in *Mélanges en l'honneur de Gustave PEISER*, Droit public, PUG, 1995.

DARBON ( Dominique ), Editorial de la lettre du CEAN, n°24, juillet 1999,

ENGUELEGUELE ( Maurice ), « L'analyse des politiques publiques dans les pays d'Afrique subsaharienne : les apports de la notion de « référentiel » et du concept de « médiation », PP 233 – 253, in *Afrique politique 2000*, Karthala, Paris, 2000.

ENGUELEGUELE ( Samuel ), « Comment les idées passent dans l'action. Le changement de discours public en matière de politique publique économique au Cameroun », PP 130 – 134, in *Polis*, vol 1, 1998.

FAVAREL – GARRIGUES ( Gilles ), « La portée des outils d'analyse des politiques de la Russie », PP 93 – 112, in *RIPC*, vol 7, 2000.

GAZIBO ( Mamoudou ), « L'Afrique en politique comparée », PP 123 – 140, in *Polis*, Vol 8, RCSP, 2001.

HASSENTEUFEL ( Patrick ), « Les groupes d'intérêt dans l'action publique : l'Etat en interaction », PP 155 – 168, in *Pouvoirs*, n°74, 1995.

HASSENTEUFEL ( Patrick ), « L'Etat mis à nu par les politiques publiques », PP 311 - 329, in *Le temps de l'Etat, Mélanges en l'honneur de Pierre BIRNBAUM*, ( Sous la direction de Bertrand BADIE et de Yves DELOYE ), Fayard, 2007.

IHL ( Olivier ) et KALUZYNSKI ( Martine ), « Pour une sociologie historique des sciences du gouvernement », PP 229 – 243, in *RFAP*, n°102, avril – juin 2002.

KEROUADAN et EBOKO ( Fred ), « Politiques publiques du Sida en Afrique », PP 61 – 62, in *Travaux et Documents*, CEAN / IEP, Bordeaux, Talence.

MBOCK ( Charly Gabriel ), NGO – MPECK ( Marie – Laure ) et ZAMBO BELINGA ( Joseph Marie ), « Utilisation des résultats de la recherche dans l'action publique au Cameroun », PP 43 – 51, in *RISS*, Mars 2004, N°179, UNESCO/ERES, Paris.

RAVIOT ( Jean - Robert ), « La politique de l'environnement dans l'URSS de la perestroïka », PP 13 – 25, in *Cahiers Anatole Leroy Beaulieu. Les politiques publiques en Russie*, n°3 ( sous la direction de Françoise DAUCE ), Paris, janvier 1999.

SABETE ( Wagdi ), « La théorie du droit et le problème de la scientificité », in *Archives philosophiques, droit*, 1999.

TROPER ( Michel ), « Théorie sociologique et théorie juridique de l'Etat », PP 259 – 273, in *Le temps de l'Etat, Mélanges en l'honneur de Pierre BIRNBAUM* ( Sous la direction de Bertrand BADIE et Yves DELOYE ), Fayard, 2007.

VAN de WALLE ( N ), « Political Liberation and Economic Policy Reform in Africa », PP 483 – 500, *World Development*, XXII ( 4 ).

VERDEIL ( Olivier ), « La Russie post – soviétique et les politiques publiques : le cas de la politique ferroviaire », PP 27 – 40, in *Cahiers Anatole Leroy – Beaulieu, Les politiques publiques de Russie*, n°3 ( Sous la direction de Françoise DAUCE ), Paris, janvier 1999.

### **III – COMMUNICATIONS**

DARBON ( Dominique ), « De la dépendance à l'autonomie : comparaison de plusieurs configurations de politiques publiques en Afrique Australe », in Colloque organisé à Bordeaux les 03 et 04 mars 2006, *L'Afrique des politiques publiques : banalité des terrains ou illusions méthodologiques* ( par le Centre d'études d'Afrique Noire / IEP et la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine ).

EMANGE ( Elise. D ), « Une étude du rôle de l'Etat dans l'action publique de lutte contre le SIDA : la mise en place de la politique ougandaise de l'abstinence », in Colloque organisé à Bordeaux les 03 et 04 mars 2006, *L'Afrique des politiques publiques : banalité des terrains ou illusions méthodologiques* ( par le Centre d'études d'Afrique Noire / IEP et la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine ).

ENGUELEGUELE ( Maurice.E ), « De quelques apports de l'analyse de l'action publique à l'étude du politique en Afrique », in Colloque organisé à Bordeaux les 03 et 04 mars 2006, *L'Afrique des politiques publiques : banalité des terrains ou illusions méthodologiques* ( par le Centre d'études d'Afrique Noire / IEP et la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine ).

HOUALA ( Yves Alexandre C ), « Existe – t –il des politiques publiques en Afrique ? Une discussion à partir du terrain camerounais ? », in Colloque organisé à Bordeaux les 03 et 04 mars 2006, *L'Afrique des politiques publiques : banalité des terrains ou illusions méthodologiques* ( par le centre d'études d'Afrique Noire / IEP et la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine ).

OASTELLEC ( Gaële G ), « Négociations des politiques d'accès à l'enseignement supérieur en Afrique du Sud, gouvernement et institutions en tension », in Colloque organisé à Bordeaux les 03 et 04 mars 2006, *L'Afrique des politiques publiques : banalité des terrains ou illusions méthodologiques* ( par le Centre d'études d'Afrique Noire / IEP et la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine ).

ONCALVES ( José G ), « Les politiques publiques en Angola et ses effets sur la question agro – alimentaire », in Colloque organisé à Bordeaux les 03 et 04 mars 2006, *L'Afrique des politiques publiques : banalité des terrains ou illusions méthodologiques* ( par le Centre d'études d'Afrique Noire / IEP et la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine ).

SOULIER ( Gérard ), « Les politiques publiques. Nouveau mirage d'un africanisme politique en quête d'identité ? », Communication présentée lors de la journée d'étude *Regards croisés sur les politiques publiques en France et en Grande- Bretagne. Quels éléments de méthodes transférables au terrain africain ?*, CURAPP, 9 décembre 2004.